

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 9 Avril 2024



Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 5 Avril 2024 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

Monsieur Pierre EVRARD constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE - **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Hervé FOUBLE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Monsieur Jacques DEGRAVE, Madame Francine RIBREUX, Madame Christine BOUTOILLE, Madame Marianne SPEISSER, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Linda PATOUT, Monsieur Matthieu DEVOS, Monsieur Thibaut KUEHN, Madame Carole TRIPLET - **Conseillers Municipaux**

Était absente :

Madame Séverine DUVIVIER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 22

Désignation d'un Secrétaire de séance

Madame Carole TRIPLET est désignée secrétaire de Séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 Mars 2024

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

Aucune décision n'a été prise depuis la réunion du conseil municipal du 20 Mars 2024.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 1 :

Décentralisation de l'instruction et de la police de la publicité - Transfert de compétence à la CAPSO -

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas s'opposer au transfert des pouvoirs de police de la publicité au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Monsieur EVRARD précise qu'actuellement la police de la publicité est de sa responsabilité sur la Commune.

Pas d'observations.

Délibération n° 2 :

Arrêt du projet des zones d'accélération des énergies renouvelables - Lancement de la concertation -

A l'unanimité le conseil municipal propose de définir les zones d'accélération sur les énergies : Solaire Photovoltaïque au sol dans le secteur de la Large Patte, solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières sur tout le territoire de la Commune, Biogaz du côté de la station d'épuration, et valorisation de l'énergie fatale sur les parcelles où se trouve Wizpaper, et décide de mettre en place la concertation du public de la manière suivante :

- Modalités de concertation : consultation du dossier en mairie aux heures d'ouverture du 1^{er} au 31 Mai 2024 inclus,
- Modes de publicité : via le site internet de la Commune,
- Modes de recensement des remarques : via le site internet de la Commune et par courrier adressé en Mairie.

Pas d'observations.

URBANISME

Délibération ° 3 :

ZAC des Hauts de Wizernes - Rétrocession des espaces publics -

A l'unanimité le conseil municipal complète la délibération du 20 Mars 2024, par laquelle il a été décidé de reprendre les parcelles faisant partie entre autres de la ZAC des Hauts de Wizernes dans le domaine communal, comprenant les rues Edith Piaf, Georges Brassens et Jacques Brel pour une superficie totale de 15 834 m², en indiquant la longueur de voirie reprise, soit 650 ml.

Monsieur EVRARD précise que la longueur de voirie entre dans le calcul de la DGF que nous verse l'Etat et qu'il convient de prendre cette délibération pour avoir quelques euros en plus.

Pas d'observations.

Délibération n° 4 :

Bâtiment de stockage de la régie eau de la CAPSO rue du Moulin - Acquisition par la CAPSO -

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder moyennant l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AL 7 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, sur lequel est érigé un bâtiment leur servant de stockage pour la Régie Eau, et décide que les frais d'actes seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Monsieur EVRARD précise que cela va permettre de régulariser la situation où nous continuons à payer des impôts fonciers et que nous ne pouvons pas faire cette opération tant qu'il n'y avait pas d'accès au domaine public. Il rappelle que Reliure Sill nous rétrocède une partie de la rue du Moulin pour qu'elle entre dans domaine public.

Pas d'observations.

FINANCES

Délibération n° 5 :

Bien immobilier sis 5 rue Henri Lévy Ullmann - Mise en vente -

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre d'achat de ce bien cadastré XD N° 35 d'une contenance de 254 m², faite par Madame Jennifer Noël et Monsieur Jérémie Diéval, et décide de confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial Stoven et Jacquard, Notaires à Saint-Omer.

Pas d'observations.

Délibération n° 6 :

Attribution des subventions 2024 - Examen des demandes -

A l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions aux associations pour un montant total de 32 312 €, non compris celles à verser au CCAS d'un montant de 18 000 € et au CNAS de 12 500 €.

Monsieur EVRARD ayant précisé que les subventions doivent être votées une par une, les conseillers faisant partie du conseil d'administration d'une association ne pouvant participer au vote pour cette association.

Monsieur EVRARD fait remarquer que la subvention du foot est proposée plus tôt cette année et rappelle que l'année dernière elle a été votée au mois de Septembre, mais qu'il ne peut que se féliciter de la façon dont le club de foot est géré aujourd'hui. Il prévoit pour septembre prochain d'augmenter encore de 3 ou 4 équipes.

Pas d'observations.

Délibération n° 7 :

Fiscalité locale directe - Fixation des taux des 3 Taxes -

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de les maintenir comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti 41,08 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 59,34 %
- Taxe d'Habitation..... 19,07 %

Pas d'observations.

Délibération n° 8 :

Budget général - Compte de gestion du receveur 2023 - Examen - Vote -

Le compte de gestion du Receveur, conforme aux écritures de la comptabilité administrative, est adopté à l'unanimité.

Pas d'observations.

Délibération n° 9 :

Budget général - Compte administratif 2023 - Examen - Vote - Affectation du résultat - Proposition - Vote -

L'examen du compte administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 808 795,40 €	914 043,61 €
Dépenses de l'exercice	2 584 336,77 €	691 171,30 €
Résultat antérieur	1 165 278,41 €	86 635,60 €
Résultat de clôture	1 389 737,04 €	309 507,91 €

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et Monsieur SACÉPÉ est élu Président de séance.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

A sa rentrée en séance Monsieur le Maire reçoit les félicitations des membres du conseil municipal pour sa bonne gestion de la Commune.

Monsieur le Maire remercie Madame DECOBERT et Madame BOURGEOIS pour l'excellent travail qu'elles font, quelques fois avec beaucoup de difficultés.

Affectation des résultats

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les crédits à hauteur de 400 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 989 737,04 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

Pas d'observations.

Délibération n° 10 :

Services généraux - Budget Primitif 2024 - Examen - Vote -

Le projet de budget présenté reprenant les chiffres suivants est adopté à l'unanimité :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 459 385,59	3 856 985,59
INVESTISSEMENT	1 703 061,79	1 703 061,79

Pas d'observations.

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour étant terminé, Monsieur EVRARD informe des indemnités perçues par les élus du conseil municipal.

Au titre des questions diverses :

Monsieur SÉGURA fait appel à candidatures pour 5 signaleurs à l'occasion des 4 jours de Dunkerque qui passent à Wizernes le samedi 18 Mai 2024.

Séance levée à 19 h 40.

Le Maire,



Pierre EVRARD

La secrétaire de séance,



Carole TRIPLET